



Conseil Municipal du 6 février 2021

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 - Villiers le Bel

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'élaboration proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant son examen.

Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel. Elle doit toutefois s'appuyer sur une note de synthèse permettant de présenter les grandes orientations du budget à venir.

Par ailleurs, l'article 107 4° de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :

«Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

«Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.»

De plus, en application de l'article L.2311-1-2, le Maire doit présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité. Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En outre, il dresse le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité et fixe les orientations pluriannuelles de nature à favoriser cette égalité.

Eléments introductifs :

La préparation du budget 2021 est particulière en raison de l'élection d'une nouvelle équipe municipale intervenue en 2020 et de la mise en œuvre de son programme pour les six ans à venir. Il sera également impacté par les conséquences multiples de la Covid 19 tant sur le plan sanitaire qu'économique et sociale.

Ce mandat connaîtra de multiples opérations d'investissement qui s'inscriront notamment dans le cadre du nouveau plan de rénovation urbaine. La ville sera ambitieuse mais rigoureuse en préservant ses marges d'investissement par des efforts redoublés sur la gestion et donc sur son fonctionnement.

Outre lesancements de la phase « chantier » du gymnase Didier Vaillant et de la maison des projets, 3 opérations importantes seront poursuivies et/ou finalisées en 2021 :

- La finalisation et l'inauguration de la Maison de Quartier Allendé ;
- La seconde phase de l'hôtel de ville qui permettra un accueil amélioré des usagers ;
- La seconde phase de la rénovation de l'Eglise ;
- Le lancement des travaux d'aménagement et de voirie du secteur dit des Gélinières et du secteur dit de Moscou.

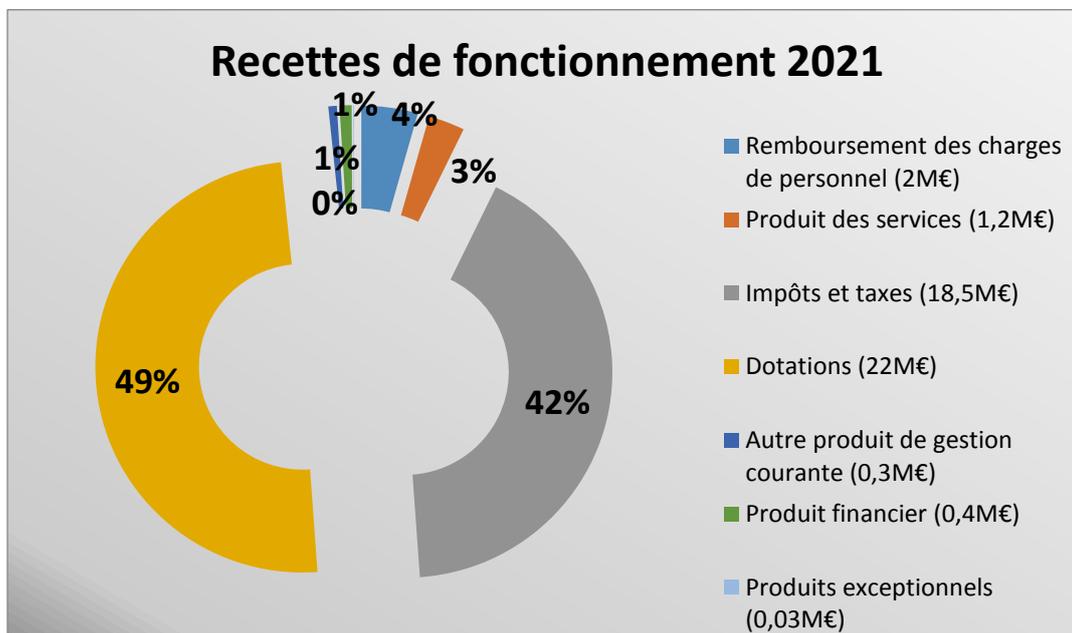
Cette préparation s'inscrit dans un contexte financier incertain du fait des conséquences de la crise liée à la COVID 19. Outre, les tensions perceptibles sur le niveau de recettes attendues, ce sont bien les répercussions possibles sur les beauvillésois et la situation de l'emploi qui inquiètent. Le service public devra donc se renforcer dans les mois à venir pour faire face aux besoins de solidarité qui vont s'accroître.

En attendant, les priorités du nouveau mandat seront l'éducation et la jeunesse comme le prouve la labélisation du territoire dans le dispositif « cité éducative ». Par ailleurs, la quotidienneté, le besoin d'une relation renforcée et qualitative entre la commune et les usagers sera un axe structurant de l'action administrative dans des domaines très divers comme la propreté urbaine, la tranquillité publique, la gestion administrative, l'action sociale, la santé.

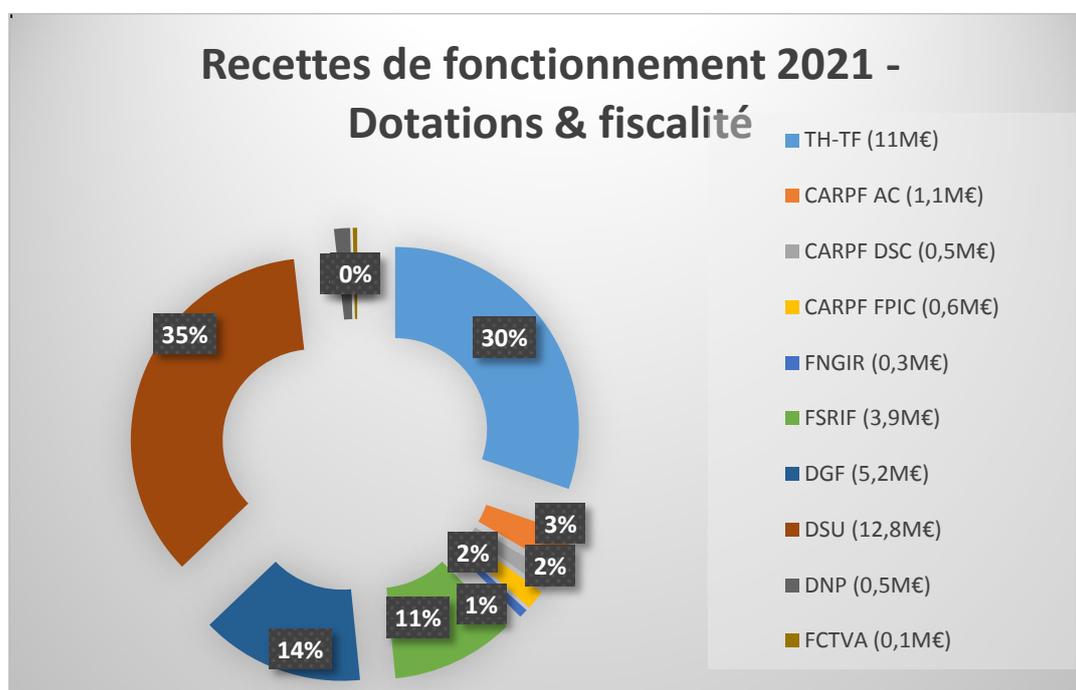
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget 2021 sont proposées à hauteur de 44 400 000 € et se répartissent comme suit :



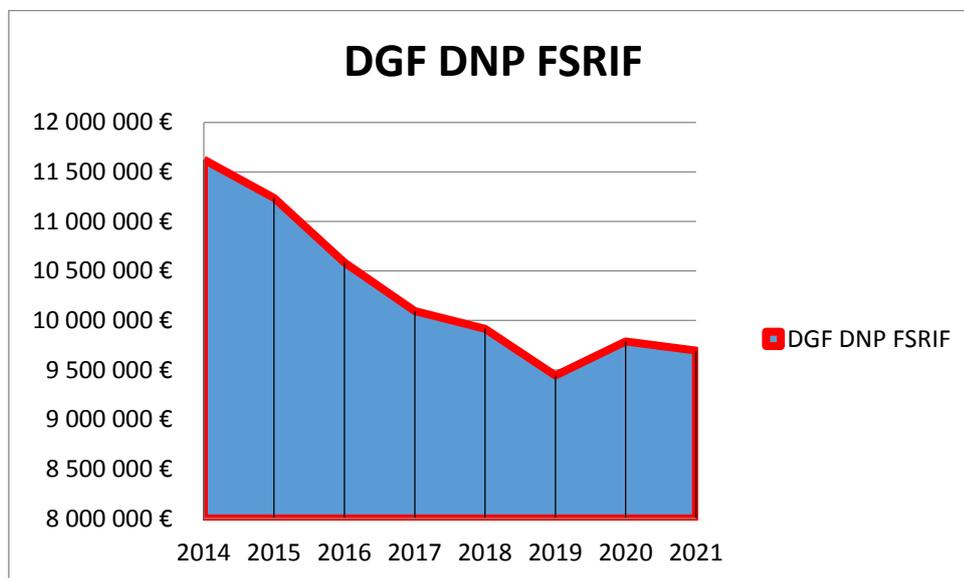
Concernant spécifiquement les dotations et la fiscalité voici les sommes attendues pour les postes les plus conséquents :



Sur l'exercice 2020, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les dotations et la fiscalité de la collectivité. Cependant, une certaine forme de prudence s'impose pour les exercices à venir, car en plus de la tendance générale de stagnation de certaines dotations comme la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) mais également le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), des interrogations portent sur l'effort attendu par le Gouvernement des collectivités territoriales au financement du désendettement.

a. Une poursuite du resserrement des dotations

Les recettes issues des dotations perçues par la ville subissent, pour la majeure partie d'entre elles, une baisse depuis 2014. **Nous maintenons un niveau suffisant** grâce à la Dotation de Solidarité Urbaine et aux reversements de fiscalité de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France (CARPF). Sur le bloc DGF, DNP, FRSIF, ce sont près de 2 000 000 € que la collectivité a perdu depuis 2014.



- Nous connaissons depuis l'élection d'Emmanuel Macron une tendance au maintien de la DGF au niveau national plutôt que la DNP. La progression de la DSU est par ailleurs très limitée depuis 3 ans. Cette évolution est contraire au quinquennat précédant qui avait favorisé les recettes de péréquation pour réduire les inégalités territoriales :

EVOLUTION DES DOTATIONS 2014-2020										
Exercice	DGF 7411	EVOLUTION	DSU 74123	EVOLUTION	DNP 74127	EVOLUTION	FSRIF 7324	EVOLUTION	TOTAL	EVOLUTION
2021	5 231 981 €	-1%	12 870 925 €	1%	513 848 €	0%	3 949 265 €	-1%	22 566 019 €	0%
2020	5 284 301 €	1%	12 743 490 €	4%	513 848 €	60%	3 988 758 €	3%	22 530 397 €	4%
2019	5 256 231 €	-1%	12 250 378 €	4%	320 286 €	-50%	3 866 935 €	-3%	21 693 830 €	0%
2018	5 286 526 €	0%	11 766 897 €	5%	634 380 €	-10%	3 994 248 €	-3%	21 682 051 €	2%
2017	5 288 250 €	-6%	11 183 272 €	10%	704 867 €	-28%	4 101 145 €	3%	21 277 534 €	2%
2016	5 609 162 €	-11%	10 207 811 €	12%	975 314 €	-4%	4 000 040 €	3%	20 792 327 €	2%
2015	6 334 540 €	-9%	9 126 478 €	15%	1 020 859 €	2%	3 880 951 €	7%	20 362 828 €	4%
2014	6 991 056 €	-3%	7 953 258 €	5%	1 000 616 €	13%	3 632 362 €	12%	19 577 292 €	4%

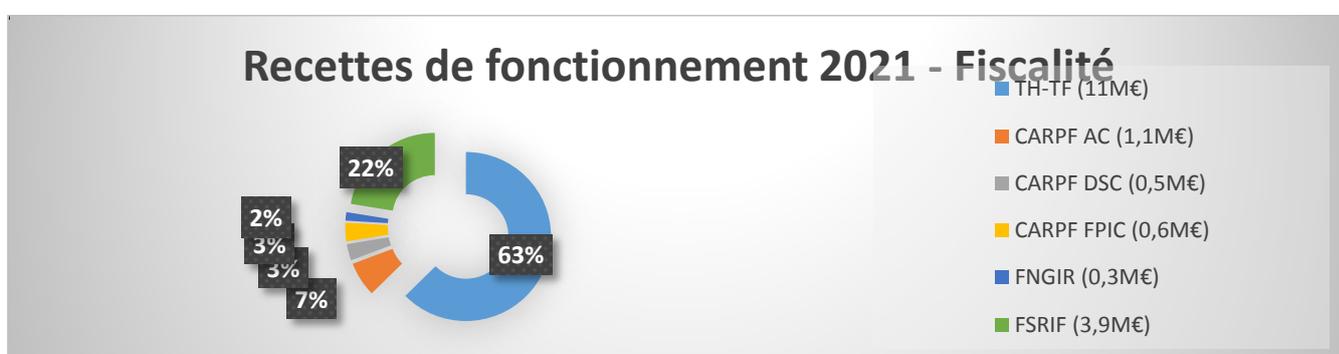
- **La DGF** diminuera en 2021 de 1%, soit 52K€ de moins qu'en 2020.
- **La DSU** : elle n'augmentera de seulement 1% au niveau national, soit une augmentation projetée de +127K€ pour la ville.
- Concernant le **Fonds de Solidarité de la Région Ile de France**, l'impact de la Covid 19 sur les recettes globales des collectivités de la Région Ile de France aura nécessairement une incidence sur les effets de la péréquation en 2021 et donc sur le reversement de ce fonds à la commune.

A ce jour, les estimations pour le FSRIF 2021 sont prévues à la baisse de -1% par rapport à la notification 2020 :

Exercices	FSRIF 7324	% de baisse ou d'augmentation d'un exercice à un autre
2021	3 949 265 €	-1%
2020	3 988 758 €	3%
2019	3 866 935 €	-3%
2018	3 994 248 €	-3%
2017	4 101 145 €	3%

➤ **Le fond de compensation des nuisances aéroportuaires** : Pour 2020, nous accusons une baisse de 140 000 € environ de ce fond en raison d'une contribution moindre des entreprises. Nous maintiendrons en 2021 le niveau des notifications de 2020 (841 000 €) tout en étant pessimiste sur cette inscription compte tenu de l'activité aéroportuaire fortement réduite en raison des impacts de la Covid 19.

b. **Une fiscalité à la hausse contrebalancée par une attribution de compensation de même baisse**



Présentation générale

La masse des recettes **fiscales directes** se compose du produit des trois taxes ménages : **la taxe d'habitation** compensée par l'Etat suite à la mise en place de sa suppression progressive ; **la taxe foncière sur les propriétés bâties** et **la taxe foncière sur les propriétés non-bâties**. Il convient également d'y ajouter **les allocations compensatrices** versées par l'Etat au titre de diverses exonérations et **des versements de fiscalité** opérés par la CARPF.

L'évolution du **produit des contributions** directes résulte de la variation de trois éléments : la base, le taux et la politique d'abattements de la collectivité. Concernant les bases d'imposition des taxes ménages, la croissance se mesure par la somme de deux paramètres, à savoir la hausse naturelle provenant de l'élargissement de la matière imposable (variation physique) et la revalorisation nominale résultant de l'application d'un coefficient basé sur le coût de la vie.

Le tableau ci-après retrace ces évolutions sur 3 exercices et le prévisionnel pour 2021 pour chacune des 3 taxes :

PRODUIT DES TAXES	CA2018	CA2019	CA/BP2020	BP2021	DIFFERENCES 2020/2021	
					VALEUR	%
TAXE D'HABITATION (TH)	4 789 440 €	4 897 696 €	4 956 142 €	5 005 703 €	49 561 €	1,01%
FONCIER BATI (TFPB)	4 828 581 €	4 977 049 €	5 951 612 €	6 011 128 €	59 516 €	1,01%
FONCIER NON BATI (TFNPB)	66 345 €	74 424 €	81 411 €	81 411 €	0 €	1,00%
TOTAL DU PRODUIT	9 684 366 €	9 949 169 €	10 989 165 €	11 098 243 €	109 078 €	1,01%

Concernant les taux d'imposition, ceux-ci ont respectivement été fixés depuis 2016 à 14,16% pour la TH, 20,42% pour la TFPB et 60,47% pour la TFPNB. Le 12 juin 2020, ils ont été revus à la hausse suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France. En effet, cet EPCI, contrairement au SIAH en charge de la compétence en 2019, ne pouvant règlementairement financer le transport et la collecte des eaux pluviales exercés dans le cadre de la compétence assainissement par le biais de la fiscalité, a baissé les attributions de compensation des communes concernées pour assurer la continuité du service. Pour Villiers le Bel cette baisse représentait 850 000 €. La collectivité a donc augmenté ses taux pour ne pas voir ses recettes de fonctionnement s'effondrer. Les taux ont ainsi été votés respectivement à hauteur de 23,88% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 65,76% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (la réforme de la taxe d'habitation ne permettait pas de moduler le taux précédemment voté. Il est important de souligner cependant que pour la grande majorité des contribuables, à l'exception notable des propriétaires bailleurs, qui seront désormais plus taxés, cette augmentation des taux est neutre, car déjà pratiquée en 2019 par le SIAH.

Par ailleurs, la ville bénéficie également d'allocations compensatrices de l'Etat au titre des exonérations et abattements légaux :

ALLOCATIONS COMPENSATRICES	CA2018	CA2019	CA/BP2020	BP2021	VALEUR	%
TAXE D'HABITATION (TH)	574 240 €	640 317 €	665 747 €	665 747 €	-63 775 €	0,90%
FONCIER BATI (TFPB)	248 488 €	241 865 €	236 570 €	236 570 €	5 372 €	1,02%
FONCIER NON BATI (TFNPB)	2 685 €	2 684 €	2 674 €	2 674 €	105 €	1,04%
TOTAL DES ALLOCATIONS	825 413 €	884 866 €	904 991 €	904 991 €	-58 298 €	0,99%

Pour 2021, en tenant compte de la valorisation nominale des bases de 2020 de 0,90% pour la taxe d'habitation et de 1,2% pour la taxe foncière, d'une progression de +0,93 à 2,89% de la matière imposable (en fonction des taxes et selon les indications de l'état 1259 transmis par la DDFIP en avril 2020), en appliquant les taux d'imposition votés en 2020 et les abattements appliqués à la Taxe d'imposition, **le produit fiscal attendu, hors compensations, devrait s'élever à plus de 11 M€** (soit 25% des recettes de fonctionnement).

Les **allocations compensatrices (904K €)** sont estimées avec une augmentation moyenne de 1%, soit une augmentation attendue de 50K €

➤ Concernant les reversements de fiscalité :

Les reversements de fiscalité de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France vers la commune ont progressé jusqu'en 2020

EVOLUTION FPIC, AC & DSC VILLIERS LE BEL 2012-2021			
Exercices	AC 73921 - 7321 - 73211	DSC - 73212	FPIC 7325 - 73223
2021	1 169 258 €	553 648 €	628 622 €
2020	1 448 288 €	553 648 €	628 622 €
2019	961 408 €	553 648 €	639 543 €
2018	961 404 €	553 648 €	639 543 €

TOTAL DOTATIONS PERCUES 2012-2021	
Exercices	DOTATIONS TOTALES
2021	24 917 547 €
2020	25 160 955 €
2019	23 837 508 €
2018	23 856 256 €

2017	942 972 €	- €	577 619 €	2017	22 798 125 €
2016	877 443 €	- €	662 149 €	2016	22 331 919 €
2015	- 365 784 €	- €	591 549 €	2015	20 588 593 €
2014	- 365 784 €	- €	279 619 €	2014	19 491 127 €

La progression de l'attribution de compensation s'explique, au-delà de la fusion des communautés en 2016, par les transferts de compétence de la CARPF à la ville, qui se répartissent comme suit :

Compétences	Attribution de compensation	Date des transferts
Points noir	+100 817 €	01/09/2017
Vidéosurveillance	+156 407 €	01/09/2019
Voirie	+886 742 €	01/09/2019
Assainissement	-849 844 €	01/01/2020
Total	294 122 €	

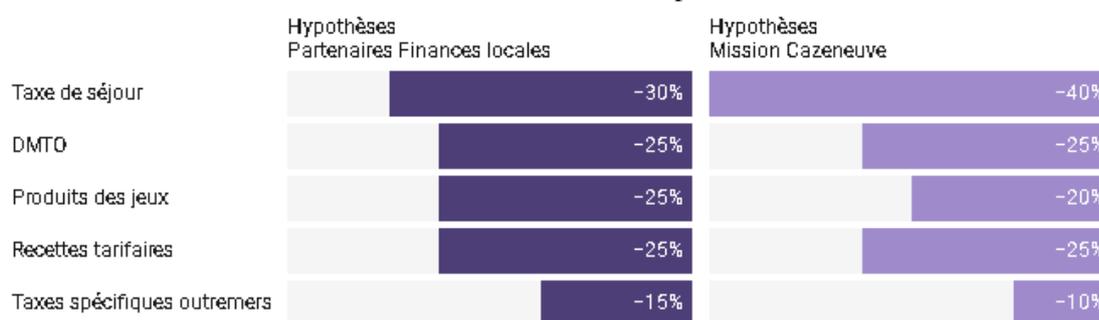
Par contre pour les exercices à venir une véritable interrogation concernant la dotation de solidarité communautaire s'impose, puisque le pacte financier et fiscal de Roissy Pays de France sera rediscuté fin 2021. Les modalités de reversement de la DSC de la CARPF aux communes membres ayant changé, il est fort possible la somme de 553K€ acquise par la ville depuis 2018 soit revue à la baisse. De même, du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, dont les modalités de reversement par la CARPF à la ville pourraient également être revues dans ce cadre.

c. Des Droits de mutation à titre onéreux largement impactés par la covid19

Le montant des droits de mutation est directement lié à l'évolution du nombre de transactions immobilières réalisés sur la commune et des prix de l'immobilier.

Or, la crise sanitaire ayant conduit au confinement de la population de mars à mai 2020, a gelé la quasi-totalité des transactions immobilières pendant cette période et les a largement réduit au mois de juin.

Cette situation a eu un impact direct sur cette partie des recettes de la collectivité qui sont estimées pour 2020 à un total de 240 000 €, soit une baisse de près de 60% de ces recettes entre 2019 (année faste) et 2020, contre une baisse annoncée de DMTO de -25% par le Gouvernement à l'issue de la crise sanitaire :



Les communes éligibles au fonds départemental des DMTO ne sont pas incluses dans les hypothèses de PFL. La mission Cazeneuve estime les pertes de taxes de séjour au niveau du bloc communal.

Source: Partenaires Finances Locales, Mission Cazeneuve

Voici l'évolution des droits de mutation à titres onéreux perçus par la collectivité sur la durée du précédent mandat :

Droits de mutation à titre onéreux perçus par la commune de 2014 à 2020	
2014	293 484 €
2015	316 410 €

2016	328 210 €
2017	428 996 €
2018	385 903 €
2019	561 567 €
2020	340 278 €
Moyenne annuelle	379 264 €

Dans ce contexte, il est compliqué d'estimer les recettes liées aux DMTO pour 2021. Il est proposé de les maintenir au montant du budget primitif 2020, soit 350 000 €.

d. Une politique tarifaire qui a subi de plein de fouet la crise sanitaire

La crise sanitaire survenue au printemps 2020 a largement ralenti les activités tarifées de la collectivité de mars à juin 2020.

Par ailleurs, si la commune a accueilli les enfants des soignants de mars à mai, aucune facture de ces activités n'a été présentée aux usagers des services de garde d'enfants et de cantine.

Ainsi sur un niveau de recettes attendues à 1.2 millions d'euros, nous estimons une perte de 350 000 € (30% environ).

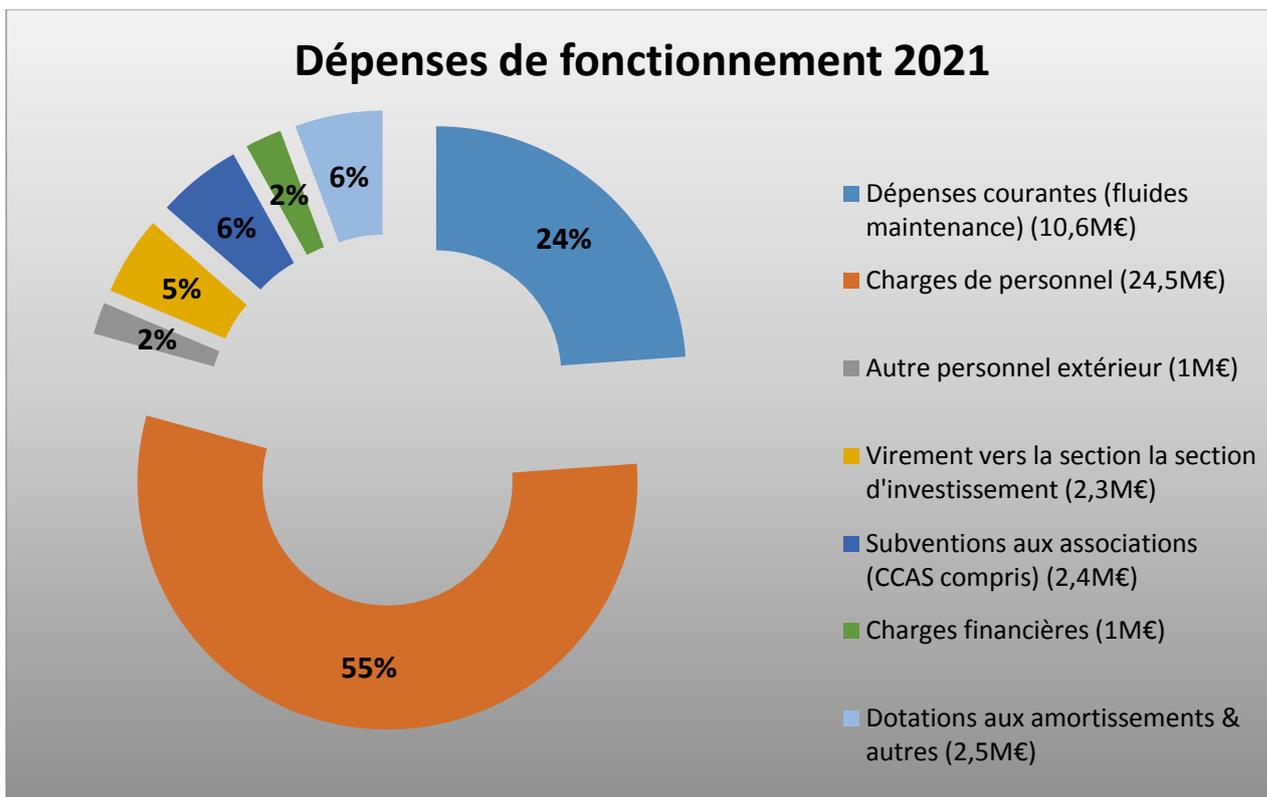
La question tarifaire sera centrale pour le prochain mandat car elle fait apparaître des difficultés d'accès au service public pour une part de la population et d'autant plus dans ce contexte sanitaire aux forts impacts économiques et financiers pour un nombre important de familles.

Une réflexion d'ampleur devrait être menée afin de proposer pour la rentrée 2021 les tarifs cantine les plus adaptés à la population beauvilloise et permettre ainsi au plus grand nombre d'enfants de la ville de bénéficier d'un repas journalier équilibré, à moindre coût.

Pour mémoire, des tarifs préférentiels ont déjà été mis en œuvre, en urgence, à l'été 2020, afin de mettre en place sur la ville les vacances apprenantes accessibles à tous, mais également de proposer des sorties également accessibles dans les maisons de quartier.

2. Des dépenses de fonctionnement sous contrainte

Données générales sur les dépenses de fonctionnement de la commune :



Remarque préliminaire : les effets de la COVID 19 sur le budget communal en 2020 et en 2021 :

Si la crise sanitaire a eu un effet sur une partie des activités de la collectivité, type séjours, ateliers ou manifestations durant les vacances scolaires du printemps 2020, un certain nombre de dépenses non prévues au chapitre 011 du budget (dépenses de gestion courante) ont été rendues nécessaires pour assurer une protection optimale : à savoir l'achat de masques pour la population de Villiers le Bel, comme pour ses agents ; de gel hydroalcoolique ; de plexiglas permettant d'assurer la protection des agents accueillant du public, comme du public...

Un recensement précis des économies, comme des dépenses liées à la crise sanitaire a été réalisé par la commune.

Ainsi, ont été recensés un total de dépenses supplémentaires de 444.800 €, ainsi qu'un total de recettes supplémentaires de 130.732 €, liées à la crise sanitaire.

Ces dépenses vont se réitéreront partiellement en 2021. Une grande partie des développements dits obligatoires recensés par les services à hauteur de 483 500 € est concernée par ce contexte.

Un plan de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement : Le budget d'une ville est composée de 2 sections : le fonctionnement et l'investissement qui bien que séparées interagissent nécessairement. Les capacités d'investissement sont étroitement liées à la bonne gestion en fonctionnement. L'épargne brute également appelée « autofinancement brut » qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement est en ce sens une clef importante pour disposer des marges suffisantes en matière d'investissement. Avec la mise en place du NPRU, la ville sera ambitieuse sur les 6 ans à venir. Il conviendra donc de trouver des marges nouvelles et renforcer nos efforts de gestion pour s'assurer de la soutenabilité du prochain plan pluriannuel d'investissement.

Le budget 2021 sera réparti selon les chapitres suivants :

- a. **La gestion des services (chapitre 011) :** 25 % des dépenses de fonctionnement concernent les charges générales et donc la gestion des services : fluides, contrats de maintenance, honoraires... (ce pourcentage de 25% est également celui noté en 2019 pour l'ensemble des

collectivités composant le bloc communal, dans le rapport 2020 de l'observatoire des finances et de la gestion publiques locales (OFGL) publié en 07/2020).

Il est à noter que près de 75% des dépenses de cette nature sont indispensables au fonctionnement de nos bâtiments et des services (électricité, eau, contrats de maintenance, frais liés au fonctionnement des cantines...):

DEPENSES TOTALES DU 011 DU BP2020	11 062 016 €
DEPENSES INCONTOURNABLES DU 011 DU BP2020	7 795 366 €
% DES DEPENSES INCONTOURNABLES DU 011	70,47%

Le taux de consommation annuel du 011 est en moyenne sur les 6 derniers exercices de **92%**, avec une progression annuelle variant de **1 à 10%**

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011 budgété	9 271 141 €	9 552 318 €	9 822 736 €	10 615 717 €	10 814 087 €	10 814 087 €
011 réalisé	8 484 009 €	8 761 532 €	8 875 735 €	9 787 712 €	9 971 400 €	10 228 903 €
% réalisé	92%	92%	90%	92%	92%	95%
Progression annuelle		3,27%	1,30%	10,27%	1,88%	2,58%

- b. **La masse salariale (chapitre 012)** : représente 56% des dépenses ; elles intègrent outre les charges de personnel, les factures des prestataires extérieurs à la ville, soit essentiellement à Villiers le Bel, les prestations de nettoyage des locaux, de gardiennage et des intermittents (2,07% du chapitre 012 ou 914K€). La fin des travaux sur l'espace Maison de quartier Allende / Crèche PMI sera le principal fait marquant entraînant la création de 8 postes en crèche. Il conviendra d'y ajouter également les effets liés aux évolutions de carrière des agents, appelé Glissement Vieillesse Technicité (GVT), pour constater que la masse salariale augmentera de 410K€ (de BP à BP et hors personnel extérieur). Néanmoins, la ville réalisera des efforts importants en limitant notamment le niveau des heures supplémentaires et en étant rigoureuse sur la politique de remplacement.

EVOLUTION COMPARATIVE DES DEPENSES DE GESTION COURANTE ET DE LA MASSE SALARIALE SUR LA PERIODE 2016-2019 - Y COMPRIS REMBOURSEMENT DE CHARGES DE PERSONNEL A VILLIERS LE BEL				
EXERCICES	BUDGET FONCTIONNEMENT CA HORS IRA	MASSE SALARIALE (total du 012)	% du 012 sur total fonctionnement	REMBOURSEMENT DE CHARGES DE PERSONNEL OU 013
2019	42 751 454 €	23 939 866 €	56%	1 613 489 €
2018	39 671 202 €	23 475 659 €	59%	1 938 756 €
2017	41 095 501 €	23 128 996 €	56%	1 859 454 €
2016	40 339 604 €	22 519 284 €	56%	1 905 455 €

Concernant le chapitre 012, le reste à charge pour la collectivité, une fois les remboursements de charges de personnel déduit est assez stable sur la période de 2017 à 2023 (projeté) : il est de 93% en moyenne :

Exercices	CA2017	CA2018	CA2019	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023
012	23 128 996	23 475 660	23 939 866	24 911 478	25 280 316	25 455 739	25 825 425
013	1 859 454	1 938 756	1 613 489	1 592 448	1 722 720	1 700 000	1 700 000
Reste à charge	92%	92%	93%	94%	93%	93%	93%
Ecart	21 269 542	21 536 904	22 326 378	23 319 030	23 557 596	23 755 739	24 125 425

c. **Les subventions** : elles constituent 5,48% des dépenses de fonctionnement ; chiffre qui ne représente pas l'exhaustivité du soutien municipal aux associations. Il conviendrait d'ajouter à cette somme l'ensemble des mises à disposition des équipements municipaux réalisé à titre gratuit que ce soit en maison de quartier, dans les gymnases ou bien encore l'espace Marcel Pagnol et la Maison Jacques Brel.

Dans le tableau suivant se répartissent les différentes subventions budgétées en 2020 :

Subventions budgétées en 2020	
Association en lien avec le domaine de l'Education	58 000 €
Association en lien avec le domaine culturel	205 282 €
Association en lien avec le domaine sportif	211 308 €
Association en lien avec le domaine social	1 100 000 € dont l'essentiel pour le CCAS
Associations en lien avec d'autres domaines	111 982 €
Total des subventions versées	1 686 572 €

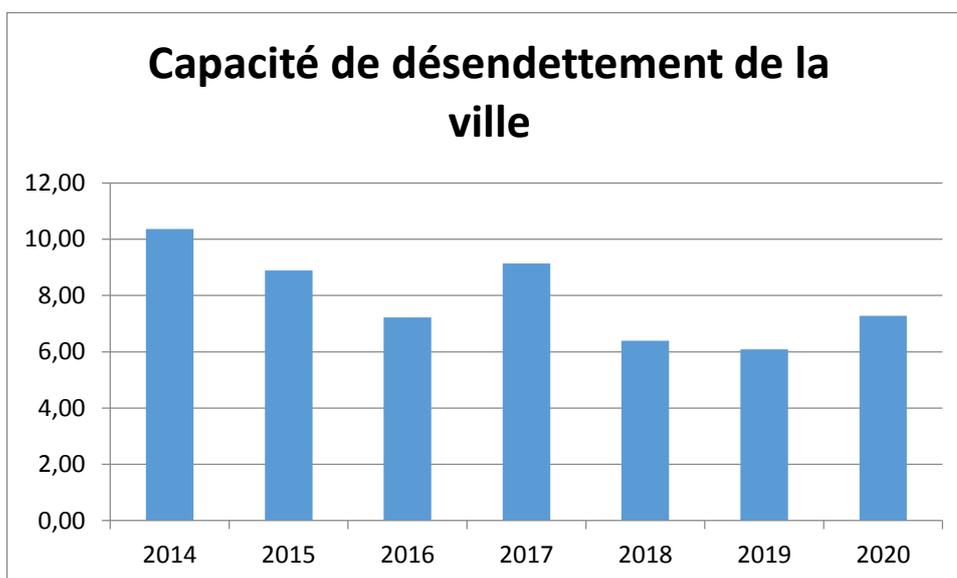
Chiffres auxquels il faut ajouter les valorisations des mises à disposition de salles au profit des associations, afin qu'elles puissent réaliser leur activité. Ainsi pour les associations sportives, cette valorisation représente près de 270 000 €, toutes associations confondues, ce qui porte l'effort communal à près de 2 M €. **En 2021, un fond de soutien aux associations (80 000 €) pour tenir compte des effets de la Covid 19 sera proposé, ce qui augmentera l'effort réalisé en matière de subvention.**

d. **Les frais financiers** : les intérêts de la dette représentent un peu plus de 2% des dépenses de fonctionnement.

e. **Les dotations aux amortissements et autres** : un peu moins de 5,7% des dépenses de fonctionnement. Cette dépense, que l'on retrouve également pour le même montant en recettes d'investissement, traduit la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps des immobilisations, telles que les véhicules, le mobilier...

II. La politique de gestion de la dette axée sur la stabilité des taux

L'encours total de la ville au 1^{er} janvier 2021 est de 32,262 M€ et concerne 24 emprunts (en tenant compte du nouvel emprunt 2021), à taux fixes ou à taux variant en fonction du livret A. Le niveau des frais financiers pour 2021 est de 915K€ (intérêts de la dette). La capacité de désendettement de la ville est de 7,28 années au 31/12/2020 projeté :



Capacité de désendettement = encours total de la dette/épargne brute

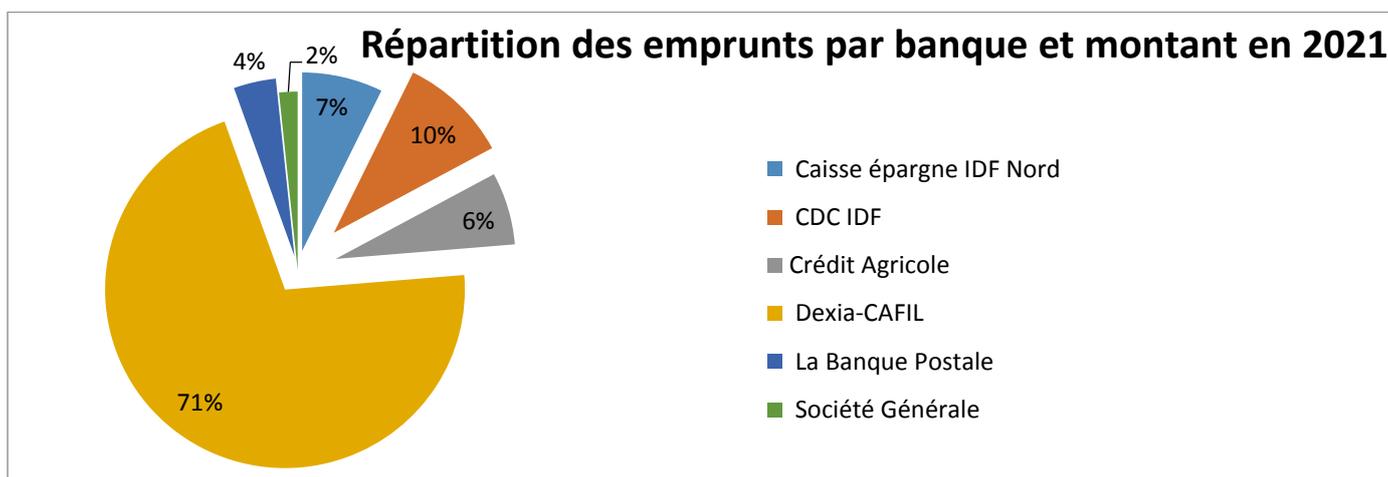
Le taux d'endettement de la ville est en baisse depuis la renégociation des emprunts toxiques et retrouvera en 2021 son pourcentage d'avant négociation :

Taux d'endettement à la ville – 2014 à 2021							
01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
72,53%	74,23%	101,92%	85,17%	79,39%	77,69%	70,94%	66,48%

Ratio encours/recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement

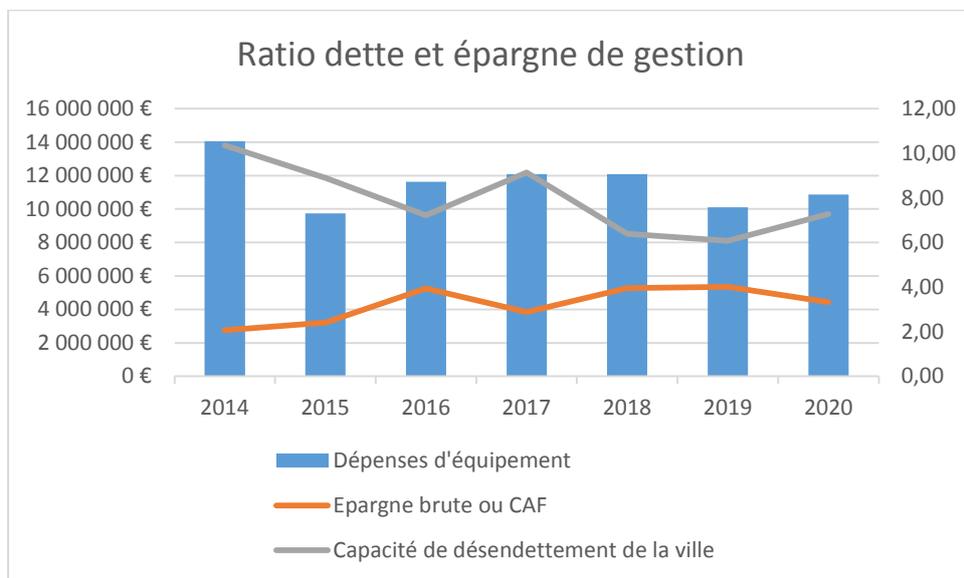
Désormais l'ensemble de la dette de la ville est basée, soit sur un taux fixe, soit sur un taux variant en fonction du livret A. Tous les emprunts sont classés 1A au regard de la Charte GISSLER soit le degré le plus sécurisé selon une typologie des risques en fonction des taux et des indices sous-jacents de la dette souscrite.

La ville mène une gestion dynamique de la dette en s'efforçant d'optimiser les conditions de taux. Le taux d'intérêt moyen au 01/01/2020 est de 2,24%. Les financeurs de la ville sont assez variés, même s'ils restent fortement détenus auprès de Dexia-CAFFIL (à hauteur de 71%) :



III. Un plan d'investissement ambitieux mais soutenable grâce à une gestion maîtrisée et active des recettes d'investissement

- Les 3 facteurs qui permettent une politique d'investissement ambitieuse sont à Villiers-le-Bel :
- La gestion rigoureuse de la section de fonctionnement qui permet de dégager chaque année des marges de manœuvre en investissement, grâce à l'épargne brute (autofinancement),
 - Une gestion active de la dette
 - Une gestion dynamique des services pour la recherche de subventions



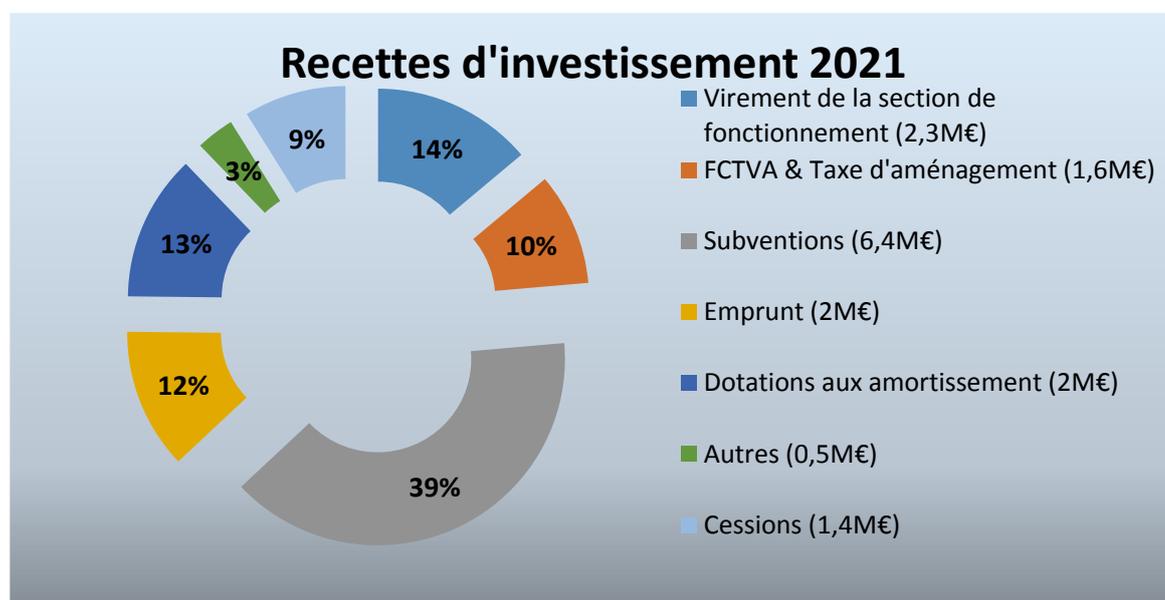
Epargne brute = différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Richesse financière de la collectivité

Capacité de désendettement = dette/Epargne brut exprimée en nombre de jours

Pour réaliser les nombreuses opérations d'investissement prévues pour le nouveau mandat, la collectivité devra maintenir un niveau d'autofinancement stable (capacité d'autofinancement indiqué dans le tableau ci-dessus) supérieur à 4M€, et une capacité de désendettement proche de 8 ans.

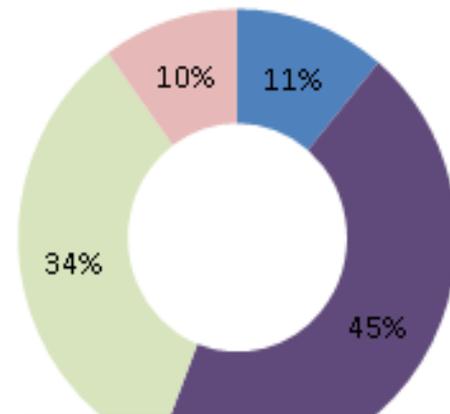
De cette façon, la ville sera en capacité de disposer d'une capacité de financement (charge nette) de l'ordre de 4.2 millions d'euros par exercice en limitant le recours à l'emprunt.

Concernant le BP2021, les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de 16 390 000 €. L'Etat a lancé le plan de relance fin 2020, la ville a souscrit à de nombreux projets afin de soutenir les opérations d'investissement et améliorer le niveau des recettes. Nous attendons les résultats de ces appels à projet pour la fin du 1^{er} semestre 2021.



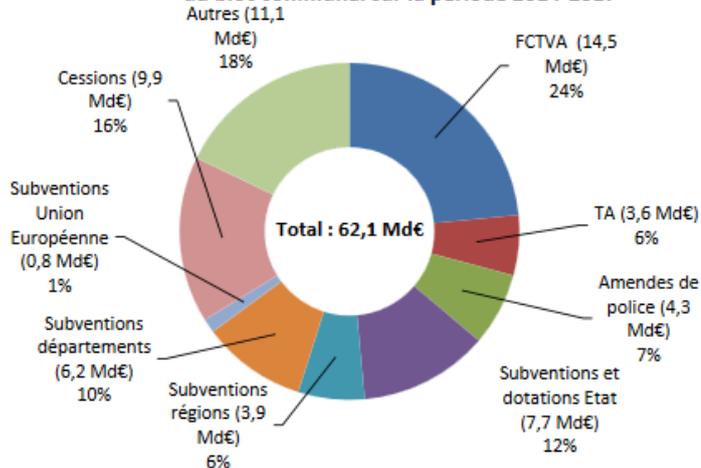
Nous l'avons dit précédemment, outre la question de l'autofinancement, l'autre point marquant de notre budget est la capacité des services à mobiliser les subventions d'équipements (45% des recettes d'investissement, dans le graphe ci-dessous). Comparées aux autres collectivités du bloc communal dont les chiffres évoluent peu d'un exercice à l'autre (29%), ce pourcentage est effectivement élevé :

Structure des recettes d'investissement hors emprunt pour 2020



- Subventions
- FCTVA/Taxe d'aménagement
- Autofinancement (amortissement/résultat fonctionnement N-1/virement section F)
- Foncier & autres (PUP)

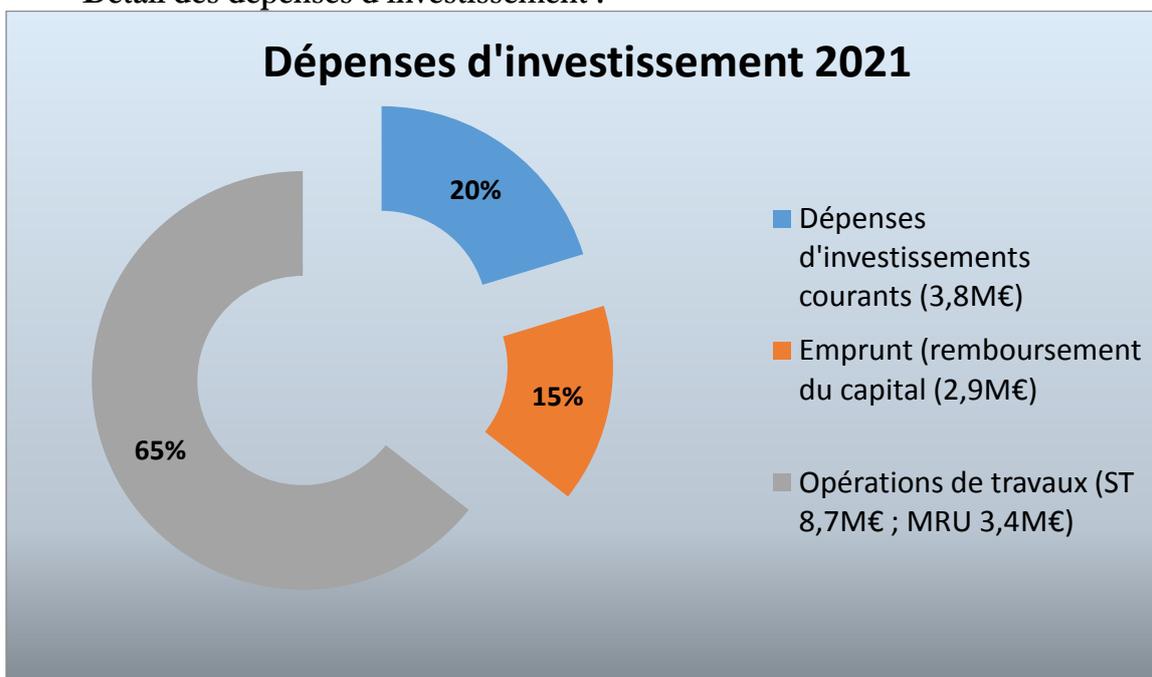
Structures des recettes d'investissement hors emprunts du bloc communal sur la période 2014-2017



FCTVA : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée ; TA : taxe d'aménagement
 Traitement : OFGL - Source : DGFIP-Comptes de gestion (budgets principaux et annexes)

Il s'agit là d'un point structurant et fort de notre organisation et qui garantit à Villiers-le-Bel un niveau d'investissement au-dessus de la moyenne de sa strate.

Détail des dépenses d'investissement :



Cette année verra la poursuite ou l'achèvement des opérations suivantes :

- La seconde phase des travaux de l'Eglise
- La seconde phase des travaux de l'hôtel de ville
- La Maison de Quartier Allende

Mais permettra également d'initier de nouvelles opérations telles que :

- Le gymnase Didier Vaillant
- La Maison des projets
- Les travaux d'aménagement et de voirie du secteur dit des Gélinières et du secteur dit de Moscou.

Les opérations les plus significatives budgétées pour 2021 se déclinent, quant à elles, de la manière suivante :

OPE N°	OPE libellé	DEPENSES	RECETTES
103	CERISAIE MQ ALLENDE	1 401 243 €	1 738 208 €
105	REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	2 260 343 €	1 033 306 €
110	NPRU-GYMNASE DIDIER VAILLANT	746 564 €	
113	ADAP DIVERS BATIMENTS	250 000 €	
114	DIVERS ECOLES RESTAURATION	130 000 €	559 000 €
115	MAISON DES PROJETS	527 923 €	200 000 €
118	EGLISE SAINT DIDIER	1 545 324 €	638 247 €
122	PIA PROGRAMME INVESTISSEMENT AVENIR	246 988 €	88 000 €
128	GROUPE SCOLAIRE M BONNARD	407 070 €	
132	PLAN VELO	100 000 €	
133	CARREFOUR GIRATOIRE-P.SEMARD/HDR/CHEMIN ST-DENIS	450 000 €	
136	TRAVAUX SOL GYMNASE OWENS ET MANDELA	200 000 €	15 000 €
137	AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION SECTEUR MOSCOU	1 060 000 €	845 000 €
139	AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION QU. DES GELINIERS	838 300 €	700 000 €

La ville s'engage à compter de cette année dans le nouveau plan de rénovation urbaine, ce qui va particulièrement impacter et marquer le mandat à venir. La ville poursuit donc à travers cette nouvelle séquence un effort d'investissement important et supérieur aux villes de même strate :

Ratio Dépenses d'équipement brut/Population							
INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Moyenne sur la période
Villiers le Bel	501 €	523 €	546 €	881 €	1 313 €	575 €	723 €
Moyennes nationales de la strate (DGCL 20 À 50 000 Hab)	541 €	479 €	488 €	512 €	460 €	492 €	495 €

IV. La politique des Ressources Humaines



SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2019

➔ COMMUNE DE VILLIERS LE BEL

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2019 transmises en 2020 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

➔ 715 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2019

- > 452 fonctionnaires
- > 113 contractuels permanents
- > 150 contractuels non permanents



➔ 3 contractuels permanents en CDI

➔ 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

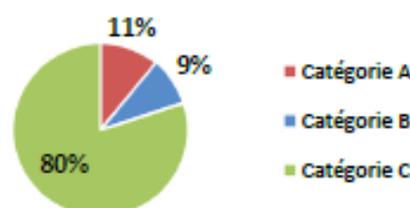
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 4 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2019 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

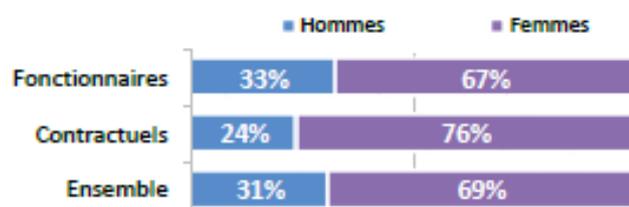
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	25%	23%
Technique	48%	46%	47%
Culturelle	0%		0%
Sportive	1%	2%	1%
Médico-sociale	8%	11%	8%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	18%	17%	18%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

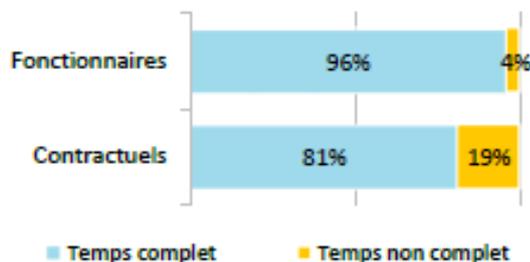


➔ Les principaux cadres d'emplois

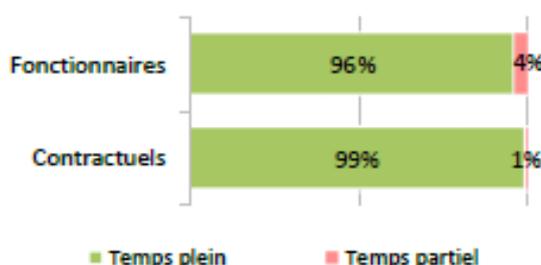
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	37%
Adjointes d'animation	15%
Adjointes administratifs	13%
Attachés	8%
Agents de maîtrise	7%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	8%	35%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Age moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,21
Contractuels permanents	36,97
Ensemble des permanents	45,16
Age moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,90



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 570,77 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2019

- > 440,12 fonctionnaires
- > 88,14 contractuels permanents
- > 42,51 contractuels non permanents

1 038 801 heures travaillées rémunérées en 2019

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	58,84 ETPR
Catégorie B	44,16 ETPR
Catégorie C	425,26 ETPR

Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 6 agents en congés parental
- > 30 agents en disponibilité
- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 5 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 5 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- ➔ En 2019, 59 arrivées d'agents permanents et 65 départs

7 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2018 ¹	Effectif physique au 31/12/2019
571 agents	565 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019

Fonctionnaires	↘	-3,2%
Contractuels	↗	8,7%
Ensemble	↘	-1,1%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	32%
Départ à la retraite	22%
Démission	14%
Mutation	11%
Congé parental	9%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	59%
Remplacements (contractuels)	24%
Transfert de compétence	7%
Réintégration et retour	5%
Voie de mutation	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2019 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018)

Évolution professionnelle

- ➔ 3 agents sont lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel dont 1 suivi d'une nomination

0,0 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,0 % des femmes

0,7 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,0 % des femmes

- ➔ 185 avancements d'échelon

- ➔ 30 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne au choix en 2019

4,8 % des hommes ont bénéficié d'une promotion au choix contre 7,5 % des femmes

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- ➔ 10 sanctions disciplinaires prononcées en 2019

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	6	4
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	90%
Ivresse	10%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 61,65 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	40 599 634 €	Charges de personnel*	25 029 258 €	➔	Soit 61,65 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	16 153 839 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	1 126 393 €
Primes et indemnités versées :	2 922 858 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	211 491 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	318 446 €		
Supplément familial de traitement :	220 416 €		
Indemnité de résidence :	312 591 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 206 €	43 367 €	33 941 €	s	28 082 €	25 146 €
Technique	43 513 €	41 241 €	41 033 €	32 531 €	28 461 €	23 418 €
Culturelle			s			
Sportive			29 810 €	s	s	
Médico-sociale	51 499 €	s	35 764 €	s	29 817 €	19 617 €
Police			s		34 560 €	
Incendie						
Animation			34 327 €	26 398 €	27 163 €	24 605 €
Toutes filières	52 650 €	41 785 €	35 495 €	28 654 €	28 402 €	23 493 €

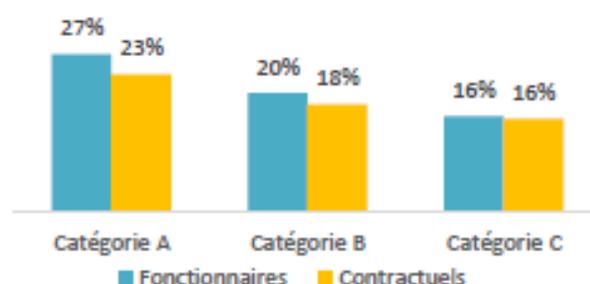
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,09 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	17,96%
Contractuels sur emplois permanents	18,82%
Ensemble	18,09%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ➔ 11170 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019
- ➔ 553 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2019

➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- > En 2019, 43 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

Absences (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

➔ En moyenne, 45,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire

> En moyenne, 9,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,60%	2,50%	6,58%	0,34%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	12,55%	2,50%	10,54%	0,34%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	13,30%	3,55%	11,35%	0,62%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Les agents ont bénéficié de 25 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).
- ➔ 4 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 53,5 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 113 accidents du travail déclarés au total en 2019

- > 15,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 47 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

23 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 78 % sont en catégorie C*
- ⇒ 9 916 € de dépenses en matière de handicap

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention
- ➔ **FORMATION**
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 13 914 €
Coût par jour de formation : 6 957 €
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

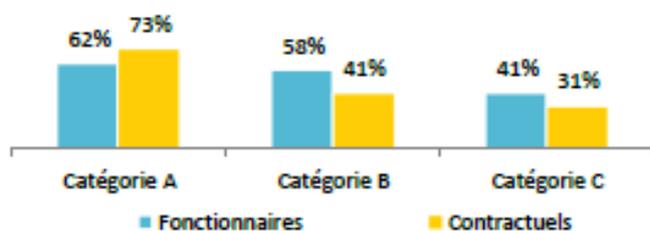
Total des dépenses : 88 474 €
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2019

Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

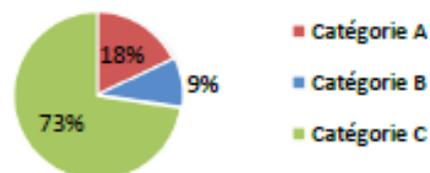
➔ En 2019, 43,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



➔ 924 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2019

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,6 jour par agent

➔ 211 833 € ont été consacrés à la formation en 2019

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	58 %
Autres organismes	41 %
Frais de déplacement	1 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	52%
Autres organismes	32%
Interne à la collectivité	15%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	77 025 €	10 125 €
Montant moyen par bénéficiaire	291 €	57 €

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

477 jours de grève recensés en 2019

➔ Commissions Administratives Paritaires

4 réunions en 2019 dans la collectivité

➔ Comité Technique Local

4 réunions en 2019 dans la collectivité

7 réunions du CHSCT